

COMPTE RENDU de la RÉUNION Lundi 8 mars 2021 (en visio)

Présents:

Valérie Gaborit (Présidente) - Sylvain Guillin (Secrétaire Général) - Donatien Martineau (Trésorier) - Xavier Corrand (Secrétaire Adjoint) – Jérôme Pitor, Stéphane Gandouin et Jean-Michel Pinatton (Commission sportive)

Invité :

Roland Riou (ADS)

Ordre du jour :

- 1- **Point sur le stage de Cheusse**
- 2- **Point sur le groupe « jeunes » : recrutements**
- 3- **Point sur le groupe “adultes”**
- 4- **Aide à l’organisation du TAE sur l’Ile d’Oléron**
- 5- **Rencontres poussins-benjamins 1ere année ou Challenge départemental interclubs**
- 6- **Journée ou stage Adultes (juillet ou Août)**

La Présidente Valérie Gaborit ouvre la séance à 19h48.

En préambule, la Présidente souhaite que la commission sportive se réunisse très régulièrement à hauteur d'une heure trente (1h30) toutes les 2 ou 3 semaines. Effectivement, cette commission étant au centre des actions choisies par le CD17 (voir projet associatif 2021-2024), elle se doit d'être active et réactive.

1- Stage « jeunes » de Cheusse (Sainte-Soulle)

Jérôme Pitor, le responsable de la commission, enregistre au 8 mars, 1 dossier réceptionné, 2 préinscrits et 1 sur liste d'attente. Roland Riou, l'ADS, rappelle qu'il n'y a non pas 8 mais 10 places de libres pour les clubs puisque le groupe départemental « jeunes » ne compte plus que 6 archers.

La Présidente revient sur la crise sanitaire qui risque de venir, une nouvelle fois, entraver le bon déroulement du stage et notamment concernant l'hébergement. Elle propose donc de trouver une solution de maintien du stage mais sans hébergement. L'ADS propose alors des « journées » comme les stages régulièrement proposés aux archers sur 1 journée. Les seuls clubs pouvant accueillir en extérieur les archers dans de bonnes conditions d'hygiène (WC) et d'abri, seraient

alors Rochefort (SAR) et Périgny (Archers de Coureilles). Le problème se pose alors sur le nombre réduit d'archers pouvant être pris sur la journée. Les distanciations sociales imposent effectivement 2 mètres entre chaque archer sur les pas de tir. Ce qui ne permettrait pas de prendre plus de 8 archers par jour, quel que soit le lieu choisi.

Cette solution d'un stage à la journée est actée par l'ensemble des présents comme « plan B ». Toutefois, si cette solution s'impose, le CD17 devra mettre à disposition un tivolis pour le repas du midi et la question sur le nombre d'encadrants (2 prévus – R. Riou et J. Pitor - pour 16 archers) se posera alors. De même, comme il n'y aura que 8 archers en même temps, il sera difficile de proposer 4 jours de stage mais plus certainement que 2 jours par groupe de 8 archers.

De facto, les tarifs seront revus à la baisse et seraient à la journée. Le Trésorier, D. Martineau, doit faire le calcul exact. Si habituellement, le stage à la journée est de 27€, ici, il est probable (en fonction du nombre d'encadrants) qu'il soit légèrement plus élevé.

Les horaires devront aussi être revus. Une tranche horaire de 9h-17h (selon couvre-feu...ou pas) est alors actée. Enfin, J.-M. Pinatton demande si l'un de ses jeunes archers (un poussin 2) peut participer au stage avec hébergement. L'ADS lui répond qu'habituellement le stage est ouvert qu'à partir des benjamins 2^{ème} année puisqu'ils doivent être autonomes. Cependant, si le jeune oléronnais est autonome et qu'il y a encore de la place, l'ADS n'est pas contre sa participation.

Finalement, tout le monde s'accorde à dire que nous verrons bien le moment venu mais que nous devons mettre en place les deux options (avec hébergement ou à la journée).

2- Groupe « jeunes » : recrutements

La présidente rappelle que depuis mars 2020, la situation sanitaire n'ayant pas permis de compétitions, l'ADS, Roland Riou, n'a pas pu voir les jeunes archers pour faire de nouveaux recrutements pour le groupe départemental « jeunes ».

Ainsi, pour la nouvelle saison 2021-2022, le groupe départemental « jeunes » doit recruter 2 nouveaux archers pour compléter son effectif.

L'ADS propose alors que, par le biais des clubs et de leurs entraîneurs, les jeunes archers qui souhaiteraient intégrer le groupe fassent 2 tirs comptés (à leur distance olympique) et lui envoient les résultats pour faire une pré-sélection. Ce faisant, il convoquera les archers qu'il juge aptes à intégrer le groupe à une ½ journée voire 1 journée de sélection (un dimanche).

Le Secrétaire Général n'est pas forcément d'accord pour une pré-sélection par un tir compté. En effet, il pense que comme de très nombreux archers, jeunes et moins jeunes, le manque d'entraînement induira *de facto* des résultats en deçà des réelles capacités de l'archer. S. Guillin pense que l'essentiel est d'avoir des jeunes avec lesquels il sera facile de travailler techniquement, qui seront engagés et suivis par leurs parents.

Toutefois, la pré-sélection par un tir compté est actée par l'ensemble des membres présents.

Ainsi, les jeunes nés entre 2008 et 2011 (soit de poussin 3 à minime 1) qui souhaitent intégrer le groupe devront faire au moins un tir compté et envoyer les résultats à l'ADS. En plus de ce tir, et avant même la sélection à la journée de repérage, ils devront réunir 3 conditions non négociables pour le CD17 et l'ADS:

- Être demandeur, motivé, autonome et pouvoir faire au moins 2 entraînements par semaine
- Être suivi et accompagné par leurs parents aussi bien pour les déplacements que pour l'achat de matériel
- Être encadrer par un entraîneur de club connaissant bien les attentes FFTA

La journée test devrait se tenir soit un samedi soit un dimanche au mois de juin (le 13 ou le 19 juin). En attendant, il sera aussi possible de voir certains jeunes archers en compétition à Aulnay le 18/04 ou à Périgny le 22/05 si celles-ci sont évidemment maintenues.

Un courriel en ce sens sera envoyé aux Président(e)s de club puis aux archers concernés même à ceux qui tirent à l'arc nu. Le CD17 espère avoir au moins 5 ou 6 candidatures.

3- Groupe « adultes »

Roland Riou rappelle que 4 regroupements du groupe « adultes » n'ont pu être faits pour cause de crise Covid. La Présidente demande alors s'il est possible de rattraper ces regroupements sous la forme d'un stage de 4 jours cet été. L'ADS répond que son calendrier est déjà complet, et que, compte tenu que l'État a pris en charge une partie de ses heures, il ne pourra faire que deux regroupements sur les quatre. Si le CD17 voulait vraiment qu'il rattrape aussi les 2 regroupements manquants, cela se ferait inévitablement en heures supplémentaires.

Finalement, il a été acté que seulement 2 regroupements pourront être réalisés en mai et juin (dates à définir) et que pour les deux autres qui ne seront donc pas faits, le CD17 proposera un remboursement (soit 25€ la séance).

4- TAE Oléron : Aide à l'organisation

Le CD17 a été sollicité pour aider le club de l'Île d'Oléron à organiser son TAE qui aura lieu le 20 juin. Bien évidemment, le CD17 a répondu favorablement. Il s'agira essentiellement d'aider à la mise en place de la ciblerie, à l'organisation du déroulement des tirs (qualifications le matin et finales l'après-midi) et bien sûr à l'intégration des résultats dans « résult'arc ».

La Présidente fait savoir qu'elle y sera et demande des volontaires pour l'accompagner. Certains du CD devant tirer ce jour-là, ils ne seront donc pas disponibles. Toutefois le Secrétaire Général propose son aide. La date étant encore lointaine, d'autres volontaires pourraient se déclarer.

5- Rencontres poussins-benjamins 1ere année ou Challenge départemental interclubs

Comme proposé en 2020 et dans son projet associatif, le CD souhaite organiser et mettre en place les rencontres poussins-benjamins 1ère année. Pour rappel, ces rencontres permettent aux plus jeunes archers de découvrir la compétition dans un moment collectif et basé sur la bienveillance. Il doit permettre aux jeunes de s'épanouir dans leur sport et découvrir les attentes de la FFTA tant pour eux-mêmes que pour leurs entraîneurs. Trois clubs, Périgny, Rochefort et Surgères ont d'ores et déjà inscrit cette compétition au calendrier fédéral. Ces rencontres doivent se dérouler normalement le 8/05 à Périgny, le 05/06 à Surgères et le 26/06 à Rochefort.

La Présidente demande un volontaire pour aider à l'organisation et à la diffusion de cette rencontre. Le Trésorier, D. Martineau se porte alors volontaire.

Le règlement de ces rencontres se trouve sur le site du Comité. Enfin, une communication devrait être faite auprès des clubs.

Cependant, si pour des raisons sanitaires, ces rencontres ne pourraient avoir lieu, le CD17 propose de la remplacer par un challenge intraclubs. Il permettrait alors à chaque club du département d'organiser comme il le souhaite cette rencontre avec ses jeunes et dans leur club et, pour établir un classement, de faire remonter les résultats de chacun à Donatien.

Le CD17 espère, là encore, que ces rencontres puissent avoir lieu.

6- Journée ou stage Adultes (juillet ou Août)

Enfin, le dernier point rapidement abordé concerne une offre de stage ou de journée découverte faite aux archers adultes. En effet, lors de l'élaboration de son projet associatif, le CD17 a eu de nombreux retours sur des demandes de stages "parcours" ou "poulies" voire, à l'instar des groupes jeunes, de stages sur plusieurs jours.

Le CD17 a acté une journée pour les archers « arc classique » le 24 juillet 2021.

Le format serait de 6 à 8 personnes accueillis au SAR (Rochefort) pour la somme de 30€ par archer.

Quant au stage « adultes », toujours en cours de réflexion, il pourrait se faire sur 3 jours et se déclinerait sous la même forme que celle des stages « jeunes », à savoir, un point technique, un point matériel et une aide à l'organisation des entraînements de l'archer.

La question s'est alors posée sur la catégorie d'archers concernés, « classiques » ou « poulies ». Pour le moment, l'ADS n'a pas les moyens techniques d'encadrer des archers « poulies ». Cette discipline demandant en effet des compétences sur le matériel que l'ADS n'est pas encore en mesure de mettre en œuvre, le CD17 a fait le choix de proposer le stage uniquement aux archers « classiques ». Il n'en demeure pas moins que la Présidente souhaite que rapidement un stage aux archers « poulies » leur soit proposé. Il sera donc discuté aux prochaines réunions de la commission sportive de la mise en œuvre d'un tel stage.

La Présidente clôture la réunion à 21h56 en remerciant chacun de sa participation.

Le Secrétaire Général,
S.GUILLIN

S. Guillin



La Présidente,
V.GABORIT

